

Directeur de la publication Raymond MARTIN
Imprimé par nos soins — Déposé le 5 janvier 2016
ISSN 1250—4276 / CPPAP 0212 S 07 173

FSU — Maison des syndicats — allée Henri II de Montmorency
34 000 MONTPELLIER
Tél 04 67 15 00 91 — Fax 04 67 15 00 92 — fsu34@fsu.fr

Loi Travail

Abrogation de la loi Exigeons de nouveaux droits sociaux pour toutes et tous

**Rassemblement et manifestation
Jeudi 15 septembre
11h 30 - Place de la comédie
Montpellier**

Edito : Avis de « drague massive » !

Nous rentrons en campagne électorale pour la présidence de la République. Période propice à la désignation d'une sorte de « messie » qui pourrait résoudre tous les maux du pays.

Cette histoire ne se déroule plus en deux tours d'élection mais en trois rounds puisque le premier maintenant entamé concerne les primaires qui devraient qualifier le candidat de chaque camp majeur. Il faudra donc dans un premier temps flatter le cerveau de ceux qui votent massivement, les plus de 60 ans, pour obtenir le ticket pour concourir, quitte à se déchirer au sein de son propre camp et à faire de la surenchère démagogique.

Mais revenons un peu en arrière. Nous venons de vivre une année terrible percutee par les accès de folie qui nous ont tous meurtri à différents degrés. La France entière est plongée dans la crainte de voir surgir n'importe où sur le territoire un nouvel évènement dramatique.

L'état d'urgence est prolongé systématiquement avec son lot de privation de libertés et des mesures sécuritaires sont imposées à l'ensemble de la population. Pourtant chacun est tiraillé entre la crainte d'être confronté personnellement à un acte insensé et l'analyse objective que les mesures prises ne permettront pas d'avoir

l'assurance de s'en exonérer. Le repli sur soi s'installe insidieusement.

Une tendance s'affirme de plus en plus, le discours politico médiatique s'engouffre dans une posture anxigène et les circulaires ministérielles en provenance du seul ministère de l'intérieur ne font que l'amplifier.

La rentrée scolaire des enfants de maternelle en est un exemple significatif. Les parents n'ont pu accompagner leurs petits dans la classe et un exercice de confinement avec mise à l'abri devra être mis en œuvre par les enseignants d'ici les vacances d'automne. On fait plus apaisant pour des enfants de 4 ans.

Mais, ouf, la rentrée s'est déroulée sans accident.

Ceci étant dit, la période est aussi propice à un discours politique où les relents autoritaires se font de plus en plus prégnants. Les agents de la fonction publique sont sommés de mettre en œuvre des directives sécuritaires parfois prises en toute hâte et sans préoccupation de leur faisabilité locale. L'adaptation à la réalité quotidienne est exclue et pourrait passer pour une faute professionnelle.

Mais pire, après nous avoir plongé dans une forme de paralysie liée à la peur beaucoup nous proposent comme seul

projet politique de revenir aux bonnes vieilles méthodes d'antan. « C'était tellement mieux la France d'avant ». La France de Jaurès, celle de De Gaulle, la France sans l'Europe, sans tous ces étrangers. Chacun refait l'histoire pour son propre compte.

Cette stratégie permet d'éviter d'aborder ce qui préoccupe les citoyens, ce qui inquiète la jeunesse : l'avenir dans une société apaisée ou chacun peut trouver sa place.

Bientôt viendra le temps de la chasse aux voix et tout deviendra possible. Le temps des propositions déjà ressassées et jamais tenues

Alors face à ces défaillances la FSU avec tous ses syndiqués doit prendre toute sa place dans la construction de propositions concrètes. Nous devons porter nos mandats de progrès social, de développement des services publics assurés par des fonctionnaires qualifiés, reconnus et revalorisés. Nous devons s'il le faut descendre dans la rue pour affirmer que nous ne nous satisferons pas de promesses.

La drague ne suffira pas pour « pecho » nos suffrages.

Loi travail

Communiqué des fédérations syndicales de la Fonction publique CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP

Les organisations syndicales de la Fonction publique **CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP** appellent tous les personnels de la Fonction publique à participer aux actions de mobilisation organisées lors de la journée du 15 septembre 2016 contre la loi Travail.

Rassemblement et manifestation 11h 30 Place la comédie à Montpellier

Pendant quatre mois, les salarié-es, les agent-es, les chômeur-es, les précaires, les jeunes et les retraité-es, se sont mobilisés pour s'opposer au projet de loi. Sans majorité, ni dans l'opinion ni à l'Assemblée nationale, le gouvernement a décidé d'utiliser le 49.3 pour imposer cette loi.

Ce coup de force reste inadmissible et tourne le dos à la démocratie sociale.

Cette loi est mauvaise pour les salariés du secteur privé car elle donne de nouveaux leviers au dumping social. En effet, notamment en inversant la hiérarchie des normes qui affaiblit les conventions collectives au profit des accords d'entreprise, elle accroît la concurrence entre entreprises qui vont alors s'aligner sur le « moins offrant » pour les salarié-es.

Cette situation va engendrer encore plus de flexibilité et de précarité. Les pays qui ont fait l'expérience d'une telle réforme du droit du travail dans un passé récent (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Allemagne) en mesurent aujourd'hui toutes les conséquences néfastes.

L'Organisation Internationale du Travail constate que cette loi va à l'encontre de ses conventions 87 et 98 en matière de négociation collective et de libertés syndicales.

La liberté d'expression jugée en correctionnelle à Montpellier

Richard Abauzit, conseiller du salarié et militant de Solidaires est poursuivi devant le tribunal correctionnel en même temps qu'une journaliste de La Marseillaise pour une affaire en diffamation sur plainte du directeur de l'Institut St Pierre à Palavas.

Cette plainte fait suite à l'expression sur les conditions de gestion des ressources humaines concernant le licenciement de trois personnels de l'institut. L'affaire est instruite au tribunal des Prud'hommes de Montpellier.

Notre collègue n'est pas poursuivi sur le fond de l'affaire qui entraîne le recours aux Prud'hommes mais sur son expression publique d'où la plainte en diffamation.

Les organisations syndicales départe-

mentales, des associations, des partis politiques soutiennent au nom de la liberté de l'action syndicale et de la liberté de la presse les deux prévenus et demandent leur relaxe.

La judiciarisation de l'action syndicale se développe et la nouvelle loi travail risque bien d'accentuer cette tendance.

La FSU reste vigilante sur cette question et soutiendra tous ceux qui sont victimes d'une atteinte aux droits fondamentaux.

**ENCORE UN MANIFESTANT
QUI BRAVE LES INTERDITS**



La Fonction publique et les services publics sont déjà mis à mal par nombre de réformes. Ils seront touchés par la logique de la loi travail si nous n'y faisons pas échec.

En effet, nombre de règles inscrites dans le statut de la Fonction publique relèvent de la transposition de dispositions du Code du travail (dialogue social, caractère national du droit s'appliquant aux cadres locaux de gestion, temps de travail, mobilité, flexibilité, etc).

Les discours marquant l'entrée en campagne pour les élections présidentielles d'un certain nombre de candidats révèlent leur volonté d'en découdre avec la fonction publique.

La loi Travail leur en ouvre la porte : remise en cause du dialogue social et du statut notamment en ce qui concerne la garantie de l'emploi, la définition du temps de travail et des conditions de travail. S'agissant du statut, le maintien et le développement des garanties sont la condition de la pérennité des missions et de l'égalité entre agents.

Pour nos organisations, il est indispensable et urgent de permettre à chacun-une, dans le public comme dans le privé, de pouvoir bénéficier d'un emploi stable, de qualité et aussi d'une formation professionnelle à la hauteur des métiers, des missions exercées et des choix professionnels des salarié-es et des agent-es.

C'est pourquoi nos organisations appellent les agent-es de la Fonction publique à se mobiliser pour l'abrogation de cette loi et la définition de nouveaux droits pour toutes et tous.

Uni-es contre l'extrême droite

Le collectif "uni-es contre l'extrême droite" (CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIdl) prend l'initiative d'une réunion à Avignon le 8/12/2016 .

Ce collectif a pour objectif l'observation et la dénonciation des politiques menées dans les communes gérées par l'extrême droite.

Dans chaque commune le collectif dispose de représentants permettant la remontée des faits alarmants. Après Béziers en 2015 et Knutanges en 2016 voici Avignon. 200 personnes sont attendues pour participer aux différents ateliers.

La FSU y sera représentée pour porter les dossiers liés à la fonction publique, l'éducation et l'atteinte aux droits des personnels. Une nouvelle campagne unitaire verra le jour prochainement.

Tournée générale !

Vous n'avez sûrement pas suffisamment regardé votre fiche de paye du mois de juillet. Vous avez été augmenté, si, si, regardez bien. La valeur du point d'indice a été réévaluée de 0,6 %.

Il faudra attendre le mois de février 2017 pour revivre un tel instant de jubilation.

Ça se fête !

C'est la rentrée scolaire !



Dans le seconde degré, le déroulement de la rentrée a confirmé nos craintes.

La Ministre a réitéré son mépris et assumé le passage en force de la réforme du collège refusée par une très grande majorité de la profession. Les conditions d'enseignement au collège se dégradent à vive allure dans le cadre des gadgets pédagogiques qui ne permettent pas de venir en aide aux élèves les plus en difficulté.

Partout dans le département de l'Hérault, le constat est clair : manque de professeurs et de personnels de vie scolaire, effectifs élevés et en hausse, augmentation du nombre d'enseignants et de CPE affectés sur plusieurs établissements, pressions de certaines hiérarchies pour s'inscrire dans les dispositifs de la réforme collège 2016, désorganisation de certains lycées suite aux mesures supprimant le redoublement. Cela confirme le gâchis de ce quinquennat alors que les attentes par rapport à un pouvoir qui affichait la « priorité à la jeunesse » étaient fortes et la profession disponible pour s'engager dans de réelles améliorations.

C'est dans ce contexte que nous avons appelé chacun à s'engager dans la **grève du jeudi 8 septembre**.

Nous savons les difficultés, financières en particulier, et les doutes sur l'efficacité qu'une grève suscite quelques mois avant l'ouverture d'une période électorale particulièrement inquiétante. Mais il faut continuer à mettre collectivement la pression sur ce gouvernement totalement sourd aux véritables enjeux du monde de l'éducation et de l'avenir de nos professions.

Stéphane Audebeau,
co-secrétaire du SNES 34

La ministre de l'Education annonce à la France entière que la rentrée se déroule de manière apaisée. Les personnels ont bien compris tout l'intérêt des réformes engagées et les jeunes dorénavant réussiront comme jamais... Ben voyons !



Le SNUipp FSU présente Une rentrée en vrac !

Rentrée « sécuritaire » :

entre les circulaires ministérielles, les livrets d'accompagnement et les déclinaisons locales, difficile de s'y retrouver et l'on se sent bien seuls. En effet, le partenariat imposé par les rythmes scolaires ne semble pas s'étendre à ce domaine et ce sont encore les directeurs et les enseignants des écoles qui vont supporter la charge de travail et de responsabilité.

Rentrée « déficitaire » : notre département avait selon le Ministère « trop » de postes de Professeur des écoles, la DSDEN a donc rendu 25 postes pour la rentrée 2015. Comme nous l'avions prévu, nous nous sommes retrouvés fort dépourvus quand la bise fut venue car, même après suppression de la formation continue pour cause d'utilisation des remplaçants pour pallier aux manques, la DSDEN a dû faire appel à ... 20 contractuels. Rentrée 2016 déficit d'au moins 50

postes car, même après avoir utilisé toutes les ressources (ineat, contractuels) il manquait 16 personnes.

Rentrée « lapidaire » : tous les programmes changent, ce qui ne change pas c'est l'absence de formation. On aurait pu croire qu'un gouvernement aussi proche des entreprises aurait appliqué leurs pratiques de formation avant la mise en œuvre d'un nouvel outil, eh bien non, on vous dit juste qu'il faut changer.

Rentrée « excédentaire » : toujours plus à faire, veiller à la sécurité, accueillir et former les contractuels, mettre en place les programmes, et cela sous la triple pression de la hiérarchie, des parents et, depuis la réforme des rythmes, des municipalités. Face à toutes ses contraintes, il nous faut récupérer du temps, du temps pour pouvoir travailler sereinement. Le SNUipp-FSU lance donc une action pour la suppression des APC pour redonner du temps aux équipes.

Rentrees suicidaires ? A regarder ces amoncellements d'injonction, cette volonté de déléguer à l'école la résolution du moindre problème de société, cette course au toujours plus qui semble sans fin. A regarder cela, on peut se demander si nous ne vivons pas ce qu'ont connu d'autres services publics, une organisation méticuleuse du dysfonctionnement afin de faciliter à terme le démantèlement de l'Ecole publique.

Eric Perles
Snuipp FSU 34



Un service public d'infirmerie scolaire conforté dans ses missions !



Nous ne cautionnons pas l'idée d'un service extérieur à l'institution scolaire pour les infirmières de l'éducation nationale, car nous voulons des missions qui soient en adéquation avec les attentes des jeunes, de leurs parents, des enseignants et des établissements scolaires dans leur ensemble.

Nous avons décidé d'appeler la profession à venir réfléchir et défendre son avenir le 29 septembre 2016 à Paris.

Profitons de cette manifestation pour réclamer aussi les moyens indispensables qui nous permettront de répondre enfin aux besoins et aux demandes des jeunes

de la maternelle à l'université. En effet, depuis 5 années nous n'assistons qu'à un service minimum de 80 créations de postes! Ce n'est pourtant pas faute d'un accord quasi unanime sur l'insuffisance de postes d'infirmières. De même, nos conditions de travail ainsi que le déroulement de notre carrière doivent faire l'objet d'une véritable amélioration à l'E.N. Nous ne pouvons accepter la remise en cause de notre temps de travail et de nos vacances tel qu'évoquée dans le rapport Laurent.

En cette période, 10 mois avant les élections présidentielles, chacun(e) doit se rendre compte de l'importance de la mobilisation et de sa présence.

Allons tou(te)s ensemble à la rencontre de l'opinion, des médias et des élus.

Infirmier(e)s de l'Education Nationale, notre métier est passionnant, si vous voulez y rester pour continuer à promouvoir la santé des jeunes dans l'objectif de leur réussite scolaire et conserver les avancées acquises par notre profession au fil des ans dans le système éducatif : Rejoignez-nous ! Exprimez-vous ! Pour dire ensemble NON à ces textes qui nient notre profession et les demandes exprimées pourtant avec force par les jeunes de la maternelle à l'université.

Sandie CARIAT
Secrétaire Académique SNICS



AGRICULTURE

Le Cabinet du Ministre de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt a reçu le SNETAP-FSU le 12 juillet, des moyens supplémentaires à hauteur de 4 800 heures ont été alloués, dont 1 700 heures pour la seule région Occitanie.

Cette DGH supplémentaire fait écho aux actions de la section régionale SNETAP FSU, tels que les courriers adressés à la DGER, ou à un député de l'Hérault dans lesquels était mentionnée l'action menée par une cinquantaine de personnels du LEGTA de Montpellier ayant envahi la DRAAF le 1 juillet.

Si ce complément de DGH a permis de maintenir une deuxième classe de 1° STAV au LEGTA de Nîmes Rodilhan, la DGH obtenue est largement insuffisante, bien loin d'honorer l'ensemble des demandes.

En effet, des élèves de Baccalauréat Professionnel ou de Baccalauréat technologique ayant échoué à l'examen n'ont pu faire valoir le droit à une nouvelle

inscription dans leur établissement d'origine ; de la même manière, des élèves dont le premier vœu d'orientation était une seconde générale et technologique ou une seconde professionnelle se sont vu refuser dans l'Enseignement Agricole Public.

Malheureusement, la DGH régionale demeure, notoirement insuffisante en région Occitanie. L'audience du SNETAP FSU le 21 juillet 2016 auprès du Ministre de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt n'est qu'une première étape afin d'influer sur le projet de loi de Finances 2017 en faveur de l'Enseignement Agricole Public.

Sylvain COCHARD - SNETAP FSU

<http://www.snetap-fsu.fr/Languedoc-Roussillon-demande-de.html>

<http://www.snetap-fsu.fr/LE-SNETAP-FSU-ARRACHE-DES-MOYENS.html>

<http://www.snetap-fsu.fr/Le-Snetap-FSU-rencontre-le.html>

UNIVERSITES



L'entrée à l'université est acquise pour tous les bacheliers qui

postulent pour une formation. Malheureusement les capacités d'accueil ne sont pas calibrées en fonction de la demande sociale.

Devant cet état de fait et au nom de l'équité républicaine le tirage au sort prévaut pour sélectionner les jeunes trop nombreux qui souhaitent rentrer dans la filière STAPS (activités sportives).

Dans le même temps, le ministère annonce qu'il est indispensable d'engager précocement les lycéens dans un projet d'orientation post bac.

Alors comment accepter que des jeunes engagés dans l'option EPS complémentaire dès la seconde avec trois heures par semaine consacrées à leur projet de poursuivre dans cette voie après le Bac s'en voient refuser l'accès du fait du hasard ?

Pour le SNEP FSU la situation est inacceptable et le ministère se doit de mettre les moyens en œuvre pour permettre à ces jeunes de se former dans les domaines qui touchent au sport et à l'éducation physique d'autant que les débouchés professionnels dans ce champs sont grandissants.

Un tribunal a rendu un avis positif à un étudiant qui dénonçait sa notification de refus d'entrer en STAPS. Il faut s'appuyer sur ce résultat pour mettre l'état en demeure de résoudre ce problème. E.B

Humeur !

L'accès à l'université et plus globalement aux services publics n'est pas adapté aux personnes handicapées en dépit des préconisations de la loi.

Le budget 2016 des universités prévoyait quelques millions pour améliorer la situation et ce n'est pas un luxe.

Cette somme vient d'être dévolue pour permettre l'embauche de vigiles dans le cadre des consignes sécuritaires...

Et si ces personnels, à défaut d'équipements adaptés, étaient utilisés efficacement pour permettre aux étudiants handicapés d'accéder aux salles de TP et aux amphis qui leurs sont inaccessibles...

Education nationale gestion des ressources humaines

Chaque année dans l'Education nationale ceux qui ont obtenu leur mutation ou ne disposent pas d'un poste définitif vivent avec angoisse la rentrée scolaire. Chaque année le manque d'anticipation dans l'analyse des besoins entraîne son lot d'affectation dans l'urgence des personnels.

Quelques exemples pour s'en convaincre :

Tel professeur des écoles qui après avoir été averti qu'il avait obtenu son bon de sortie de son département d'origine (exeat) et avoir été affecté dans le département de l'Hérault (ineat), reçoit après la rentrée scolaire une injonction des services départementaux de l'Hérault de rejoindre son département d'origine au risque de se voir reprocher un abandon de poste.

Des stagiaires professeurs affectés hors de leur académie d'origine et parfois sur des établissements très éloignés de leur lieu de formation (Montpellier) où ils sont requis trois jours par semaine.

Des titulaires de zone de remplacement (TZR) non affectés en dépit de leur barème ou sur des postes partagés alors que des contractuels se retrouvent affectés. Un chef d'établissement qui refuse l'affectation d'un TZR préférant disposer d'un contractuel.

Des contractuels affectés sans tenir compte de leur ancienneté dans la fonction, certains dotés de barème faible posés sur des postes à l'année alors que d'autres plus anciens ne se verront attribués que des CDD de courte durée.

Quand le ministère de l'éducation décidera-t-il de mener une politique de gestion des ressources humaines digne ?

Une bonne gestion permettrait sans doute d'améliorer l'attractivité du métier et de lutter contre la crise de recrutement.

Il faudrait pour cela que l'état cesse de réduire l'emploi dans les services administratifs.

La blouse du professeur !

Voilà le remède miracle pour résoudre les questions d'éducation.

Ils sont nombreux selon les sondages ceux qui croient qu'une telle mesure aurait un quelconque impact sur les difficultés rencontrées à l'école.

Nostalgie d'une époque révolue en France depuis les années 70 dans les écoles publiques, recours aux bonnes vieilles méthodes sans en interroger la pertinence, n'y aurait-il d'autres chemins pour l'éducation ?

Ce qui serait bon pour l'école ne le serait pas dans les familles cédant sans limite à l'appel de la mode ?

L'uniforme comme symbole de la neutralisation de la diversité, quelle est belle cette perspective d'une jeunesse uniforme.

Ne faudrait-il pas aussi exiger le port de la blouse grise pour les enseignants et la règle en bois comme signe de notre autorité ? E.B